

**C'est bien meilleur le matin**

**27 juin 2012**

**8H35 - Dick Howard, professeur de philosophie politique à la Stony Brook University, dans l'État de New York**

---

### **Suggestion de présentation**

Si on devait qualifier la semaine politique sur la scène américaine, on dirait que c'est « la semaine des décisions les plus attendues de l'année »! Lundi, la Cour suprême des États-Unis a statué sur la constitutionnalité d'une loi controversée sur l'immigration en Arizona et jeudi, elle rendra SA décision la plus attendue de l'année : celle sur la réforme de la santé du président Barack Obama... Je vais en parler avec le professeur de philosophie politique à la Stony Brooke University, Dick Howard... Il est à New-York...

Bonjour M. Howard!

- 1) Monsieur Howard, revenons tout d'abord sur cette loi en Arizona...  
Pouvez-vous nous rappeler de quoi il s'agissait exactement?

NOTE DH : Cette loi donnait aux autorités de l'état d'Arizona des pouvoirs étendus des sans-papiers — ou supposés tels. Or, la question constitutionnelle fondamentale décidée lundi concernait les pouvoirs respectifs des états fédéraux et du gouvernement central. Le fait que la décision donnait la priorité au niveau central est significatif. Notez par ailleurs que l'une des objections juridiques à la réforme de la santé est qu'elle impose des obligations aux gouvernements des états. Est-ce que la décision de lundi prélude à celle promise pour jeudi?

- 2) Cela nous ramène à LA décision la plus attendue et la plus dramatique de l'année : la décision sur la réforme sur la santé de Barak Obama... Rappelez-nous ce qu'était la réforme de 2010 et pourquoi est-ce qu'elle s'est transformée en un problème constitutionnel? Elle a pourtant était votée en bonne et due forme en 2012, non?

NOTE DH : L'« Amérique » entière veillera, car cette législation concerne directement ou indirectement tout le monde. Les soins comportent environ 16% du PNB, et ce pourcentage monte d'année en année, creusant le déficit.

La législation voulait d'une part réduire ces coûts — et d'autre part garantir une couverture à tout le monde. Pour cette double raison, la loi s'intitulait « Affordable Care Act (ACA) ». Le fondement de la loi était l'obligation de chacun de s'acheter une police d'assurance afin que les risques de la maladie soient partagés. Ensuite, la concurrence entre des compagnies privées d'assurance devait contribuer à une réduction globale des dépenses de santé. Ce recours aux assureurs privés devait plaire aux républicains, mais l'obligation de se procurer une assurance leur semblait une ingérence dans la liberté individuelle garantie par la constitution. Voilà la principale objection constitutionnelle.

3) Vous nous parlez de l'« Affordable Care Act »... Mais dans la presse aux États-Unis, on ne retrouve que des critiques de l'«Obamacare»... D'où vient cette appellation au juste?

NOTE DH : On pourrait y voir une grosse erreur de marketing de la part de la Maison blanche combinée avec une campagne virulente initiée par le Tea Party et reprise par le parti républicain. Mais les choses ne sont pas si simples. Pourquoi cette appellation « care »? Il y a aux États-Unis deux programmes publics d'assurance santé : Medicare et Medicaid. Le premier, Medicare, couvre les gens au dessus de 65 ans; l'autre, Medicaid, vient en aide aux pauvres. Cette distinction entre « care », qui est un bien positif, et « aid », qui a une connotation négative pourrait expliquer pourquoi les démocrates acceptent l'étiquette. Obama pourrait se servir de l'idée de « care » pendant la campagne, ce qui lui permettrait, du moins en partie, à éviter une campagne purement négative contre le richissime Mitt Romney qui a gagné sa fortune sur le dos des autres.

4) Revenons à la Cour encore une fois... Beaucoup se demande s'il est bon, pour un système démocratique, qu'une Cour composée de neuf juges nommés à vie puisse annuler une loi votée en bonne et due forme pour le bien commun... Vous en pensez quoi, en tant que professeur de philosophie politique?

NOTE DH : Vous posez là une question d'une portée philosophique et historique immense: quel est le rapport entre la séparation des pouvoirs et la vision d'une démocratie qui incarne le bien commun exprimé par la volonté générale? Mais laissons de côté la philosophie et restons avec la politique. La révolution des droits civiques aux États-Unis et la libéralisation des mœurs à partir des années 60 étaient perçues par les conservateurs comme le résultat de ce qu'ils appelaient l'« activisme judiciaire » de la Cour qui interprétait la constitution comme un document « vivant » qui devait évoluer avec son temps. Ces conservateurs, à leur tour, développaient alors une théorie juridique qui était fondée sur la « constitution originelle » comprise comme l'incarnation de valeurs éternelles.

Or, avec l'arrivée d'un nouveau président de la Cour ainsi qu'un nouveau juge, tous deux nommés par George W. Bush, la majorité conservatrice de la Cour semble prendre un tournant « activiste », s'arrogeant le droit d'annuler des lois votées par le Congrès. Le cas le plus notoire jusqu'ici fut Citizens' United, qui ouvrait la porte aux Super-Pacs avec leurs contributions financières illimitées. Est-ce que la Cour va poursuivre cette nouvelle course « activiste » en annulant l'Affordable Care Act? On verra jeudi.

5) Et si la Cour juge anticonstitutionnelle cet « Obamacare »... Que pourront faire Barack Obama et les démocrates?

NOTE DH : C'est simple: gagner les élections en novembre entre autres en combinant une défense d' « Obamacare » avec une attaque contre une Cour ouvertement activiste et politiquement conservatrice. Ce faisant Obama se situerait comme le bon et digne héritier de Franklin Roosevelt qui a dû lui aussi faire face à une fronde judiciaire conservatrice avant de mettre en œuvre le New Deal!